



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9210^e séance

Mercredi 7 décembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Liang Hengzhu
Émirats arabes unis	M ^{me} Harqoos
États-Unis d'Amérique	M. Kelley
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. Cisneros Chávez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadrice Carolyn Oppong-Ntiri, Représentante permanente adjointe du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Oppong-Ntiri.

M^{me} Oppong-Ntiri (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 13 septembre à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu le deuxième rapport d'activité trimestriel du Groupe d'experts sur le Soudan. Le Groupe nous a donné des informations actualisées sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, la situation régionale, le statut des groupes armés et la protection des civils. Le Groupe d'experts mène actuellement ses enquêtes au Soudan, y compris au Darfour.

Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement soudanais d'avoir accordé au Groupe son entière coopération. Je tiens également à réaffirmer que le régime de sanctions a été établi dans le seul but de contribuer à ramener la paix au Darfour. Il n'a pas pour objectif de punir le Soudan, mais de favoriser l'instauration d'une paix durable. Le Comité 1591 réaffirme sa détermination à coopérer avec le Soudan et toutes les parties concernées pour faire de cet objectif une réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Oppong-Ntiri de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée féliciter votre pays, Madame la Présidente, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous sommes convaincus que vous saurez mener les travaux du Conseil avec sagesse. Nous remercions également le Ghana de son action à la présidence du Conseil le mois dernier.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général publié le 31 juillet 2021, intitulé « Examen de la situation au Darfour et critères d'évaluation des mesures concernant le Darfour » (S/2021/696), qui rendait compte de la visite, du 12 au 26 juin 2021, d'une équipe d'évaluation du Secrétariat au Soudan, notamment dans les villes de Khartoum, Nyala et El-Fasher, ainsi qu'au Darfour méridional et au Darfour septentrional et dans les camps de déplacés de Kass, Kalma et Abou Chok. L'équipe avait également mené des consultations avec le Gouvernement de transition et les parties à l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, ainsi qu'avec les partis politiques, les organisations de la société civile et les groupes de femmes et de jeunes, en plus des équipes d'évaluation et des Groupes d'experts sur le Soudan, la République centrafricaine, la Libye et le Soudan du Sud. Elle était parvenue aux conclusions suivantes.

Premièrement, la situation au Darfour s'est améliorée par rapport à juillet 2004, suite à la glorieuse révolution de décembre 2018 et à d'autres évolutions positives, telles que l'accord politique relatif à l'établissement des structures et des institutions de la période de transition et la Déclaration constitutionnelle signée en 2019 par l'alliance des Forces pour la liberté et le changement et le Conseil militaire de transition, ou encore l'adoption du plan d'action national pour la protection des civils, en mai 2020, et la signature de l'Accord de paix de Djouba, en octobre 2020. L'Accord de paix de Djouba est considéré comme la meilleure occasion de parvenir à une paix globale et durable, ainsi qu'à un cessez-le-feu permanent, d'autant qu'il prévoit des protocoles relatifs au partage du pouvoir, au pluralisme et aux dispositions en matière de sécurité qui pourraient permettre d'apporter des solutions aux causes profondes du conflit au Darfour. Il a été suivi par la création d'une force de maintien de la sécurité du Darfour, afin d'enrayer le flux d'armes en provenance des pays voisins.

L'équipe d'évaluation a également affirmé que les questions relatives à la terre, à l'eau, au climat

et à l'environnement restaient d'importantes causes profondes de conflit, car elles pèsent sur les communautés tribales, nomades, pastoralistes, agricoles, déplacées et réfugiées. S'il est certes arrivé que nous soyons témoins de conflits intercommunautaires dus à ces questions, ils ne répondaient pas à des considérations politiques, mais plutôt à des motifs criminels.

Les conditions de sécurité au Darfour se sont très nettement améliorées, au point que le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a pris fin. Si les milices transfrontières sont toujours présentes et si les effets néfastes de la situation dans la région continuent d'avoir des incidences sur la sécurité, la paix ne peut pas, selon nous, être simplement quantifiée par l'indice idéal d'une absence totale de violence. Certains pays peuvent en exprimer le souhait, mais il s'agit d'après nous d'une requête utopique qui n'a jamais pu être concrétisée depuis qu'Adam a été chassé du jardin d'Eden.

La résolution 1591 (2005) a été dépassée par l'évolution actuelle de la situation sur le terrain, notamment maintenant que le Darfour n'est plus du tout en proie à la guerre. Cela étant, les difficultés politiques et sécuritaires persistent même si le Gouvernement de transition déploie des efforts considérables pour instaurer la sécurité et la paix dans la région, en premier lieu en mettant en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, en collaboration avec ses partenaires du processus de paix, facteur crucial du rétablissement de la paix dans la région.

Dans ce contexte, nous demandons à la communauté internationale d'honorer ses promesses de soutien au processus de paix au Darfour. La dynamique de ce processus a été renforcée par les progrès importants réalisés sur le front de la réconciliation entre les tribus du Darfour occidental et du Darfour méridional au cours des derniers mois, grâce aux efforts du Vice-Président du Conseil souverain. Ces efforts ont permis de mieux ancrer la présence des institutions de l'État et l'état de droit, de régler les litiges fonciers, de faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs villages et d'acheter les équipements nécessaires, malgré des ressources nationales limitées, afin d'améliorer la situation en matière de sécurité.

Dans son rapport sur la situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (S/2022/898), le Secrétaire général reconnaît que les accords de réconciliation ont eu d'importantes retombées positives, qui

ont contribué à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région. En ce qui concerne les objectifs énoncés dans le rapport, nous constatons que la plupart d'entre eux ne sont ni quantifiables ni réalisables. Ils ne concernent pas le Darfour puisqu'ils ont trait à des questions nationales, telles que les objectifs de gouvernance politique et économique et la formation du Haut Conseil conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité en lien avec le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Or, ces objectifs devraient être limités au seul contexte régional.

Un certain nombre de paragraphes font référence à l'avancement et à l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Toutefois, le rapport ne mentionne pas la réticence des donateurs à honorer leurs engagements, ni les sanctions liées au Darfour, qui doivent être réévaluées conformément au paragraphe 1 de la résolution 2620 (2022). Celui-ci prévoit en effet l'introduction de modifications ou de suspensions, ou encore l'élimination totale ou progressive des sanctions, en fonction de la situation actuelle et à la lumière de l'évolution politique positive et des efforts inlassables déployés pour former un nouveau gouvernement civil. La résolution porte exclusivement sur la situation en matière de sécurité au Darfour ; dès lors, le fait de confier au Groupe d'experts la tâche d'assurer le suivi des progrès suppose d'élargir son mandat afin d'y inclure les activités de suivi et d'établissement de rapports sur l'évolution de la situation politique et de sécurité au Soudan.

Le Soudan poursuit ses efforts pour mettre en œuvre son plan national de protection des civils, notamment par la création d'une force conjointe chargée de maintenir la sécurité et d'assurer la protection des civils, en collaboration avec le Gouvernement et les parties qui ont signé l'Accord de paix pour le Darfour, ainsi que pour régler d'autres questions.

Pour terminer, le Soudan réaffirme son appui aux efforts déployés par l'ONU, le Conseil de sécurité et la communauté internationale pour parvenir à la paix au Darfour. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération constructive à cette fin. Le Soudan demande au Conseil de sécurité de répondre à ses demandes répétées de mettre fin au mandat du Groupe d'experts indépendants établi par la résolution 1591 (2005) et de lever les sanctions d'ici mars 2023, étant donné que les raisons pour lesquelles elles ont été établies n'existent plus.

La séance est levée à 10 h 15.